

MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

Harmonisation des horaires scolaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que la Municipalité a pris connaissance de la réponse favorable de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, au sujet de l'harmonisation des horaires scolaires, projet qui avait fait l'objet d'une motion déposée le 4 novembre 2004 par Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn. En appui à cette motion, Mme Joerchel Anhorn avait également déposé au Conseil communal, en date du 3 mars 2005, une pétition, signée par 350 personnes, intitulée "Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents ...".

Dans un courrier daté du 7 avril 2006, Mme Lyon autorise les établissements scolaires à mettre en place une nouvelle organisation des horaires scolaires, permettant aux parents de réduire le temps nécessaire pour amener leurs enfants à l'école et faciliter les trajets. En effet, à partir de la rentrée scolaire 2006-2007, les enfants du cycle initial et du premier cycle primaire commenceront et finiront l'école aux mêmes heures, selon l'horaire suivant : le matin de 8h30 à 11h50, l'après-midi de 13h45 à 15h15.

Cette réorganisation, qui a pu se faire en augmentant le temps d'enseignement par jour pour les élèves du cycle initial, permet de libérer les élèves des classes enfantines toute la journée du mercredi tout en restant dans le cadre légal imposé par le Canton.

Considéré par Mme Lyon comme un projet qui peut s'appliquer à d'autres établissements scolaires, l'harmonisation des horaires proposé à Renens fera, après une année, l'objet d'un bilan qui sera transmis au Département de la formation et de la jeunesse.

Tout comme Mme Lyon, la Municipalité tient à relever dans l'élaboration de ce projet la qualité de l'implication de tous les partenaires locaux, enseignants, parents et autorités politiques. La réponse de Mme Lyon est l'aboutissement d'une réflexion réalisée dans un esprit d'ouverture par le groupe de travail, sous la supervision du directeur de l'établissement primaire.

Nous nous réjouissons de voir la concrétisation de ce projet et de pouvoir ainsi donner satisfaction à un bon nombre de parents, qui pourront bientôt mieux concilier l'organisation scolaire avec leurs contraintes professionnelles.

La Municipalité estime, par cette communication, avoir répondu à la partie de la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn concernant l'harmonisation des horaires scolaires ainsi qu'à la pétition de l'intéressée intitulée "Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents ...". Une réponse à la deuxième partie de cette motion, qui touche l'accueil continu extra-scolaire des enfants, sera donnée ultérieurement par la Direction du Service de la Sécurité sociale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. Depoisier (L.S.) J.-D. Leyvraz